

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION 27 octobre 2021

*** **

Date de convocation 20/10/2021
L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 27 octobre à
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages
en séance publique sous la présidence, de M DUPREY Thierry, le Maire

Nombre de conseillers : En exercice: 15 Présents: 12 Votants : 12

Présents :
Mesdames : - L. CADINOT - S. DELAUNE - S. LACHERAY - C. LEWIN - A. OLIVIER - V. SEBIRE
Messieurs : - P. BRUMARD - R. DESCHAMPS - T. DUPREY - D. HEBERT - J.-M. RENAULT - P. VAUCHEL

Absents/excusés : M. BROCHET - S. DENEUVE - M. MORVAN-FIERVILLE
Monsieur Pascal BRUMARD est élu secrétaire de séance.

Le Maire, Thierry Duprey demande d'adopter le compte rendu de la précédente réunion.
Une remarque de Madame Cadinot sur la servitude de passage de MM Renault retient l'attention, la délibération n'a pas été prise lors du précédent conseil.
Monsieur le Maire décide de l'inscrire à l'ordre du jour.
Le compte-rendu est donc ensuite adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I/ Servitude de Passage

M. Jean-Marie RENAULT sort de la salle, il ne prend pas part au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Messieurs RENAULT Jean-Marie et Jean-Baptiste pour établir une servitude de passage le long de la RD150 en limite des parcelles A916 et A913.

Le conseil municipal propose de leur léguer la partie des parcelles, après bornage, qui donnera accès à leur terrain, les frais de bornage et notaire seront à la charge des demandeurs. Les arbres restent la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil

- Décide de vendre, pour l'euro symbolique, la partie des parcelles A913 et A916 qui donne accès au terrain de messieurs Renault,
- Autorise le maire à faire procéder au bornage de la parcelle à vendre.
- Autorise le maire à signer l'acte notarié de vente
- Les frais de bornage et les honoraires de notaire seront à la charge des demandeurs, à savoir Messieurs RENAULT Jean-Marie et Jean-Baptiste
- La demande d'entrée charretière devra se faire auprès des services départementaux.

La délibération est adoptée à 11 voix

II/ Proposition et choix panneau photovoltaïque :

Le Maire expose les trois propositions de devis des différentes entreprises LUXEL, VALEO et ENOE.

Le débat s'instaure.

Monsieur le Maire informe que des demandes d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site des bassins de la sucrerie et éventuellement derrière les bâtiments de la SDEL et de Taliaplast ont été faites.

Ceci nécessiterait une modification du PLU. A cet effet ; le maire et le Premier adjoint, Pascal Brumard ont rencontré Madame la présidente de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, Marie-Agnès Poussier-Winsback en ce sens, celle-ci ne semble pas particulièrement favorable, préférant associer la compétence touristique à cette vallée.

Une réunion est envisagée avec les représentants de la sucrerie afin d'avoir d'abord une vision sur sa pérennité et son avenir, qui pourrait le cas échéant modifier l'orientation de Madame la Présidente.

Le Conseil Municipal décide de mettre la réponse à cette étude en attente.

III / Signature convention d'honoraires

Le Maire a présenté au conseil municipal la convention d'honoraires avec la SEARL HUON-SERFATI afin de reprendre la continuité des dossiers en cours qui seront pris en charge par Maître Audrey SERFATI, suite au départ en retraite de son prédécesseur.

Montant du taux horaire : 250 € HT /heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-autorise le maire à signer ladite convention

IV/ Renouvellement contrat GAZ

Le Maire informe le conseil que le contrat Gaz avec ENGIE arrive à échéance concernant le bâtiment de l'école primaire.
Après contact avec le service clientèle de l'entreprise ENGIE, Le maire fait part des montants proposés pour le renouvellement du contrat.

Offre Type Formule Prix fixe		Durée 12 mois
Abonnement	(Euros/mois)	21,91
Terme de Quantité (TQ)	(Euros/MWh)	91,26
TQA	(Euros/MWh)	8,57

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité et au vu des délais de reconduction dudit contrat, de valider le renouvellement du contrat avec ENGIE.

V/ Subvention aux Associations

Le Maire présente au conseil le tableau de versement des subventions pour l'année 2021.
Il vous demande d'en décider.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 et charge Monsieur le Maire de procéder aux versements de ces subventions.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Compte 6574

	2018	2019	2020	Vote 2021
A.S.L.C.	1800	1800	Aucune	Déjà versée
Comité des Fêtes	1100	1100	Subvention	1100
Coopérative scolaire	400	400	Versée	400
Club de la Vallée	700	700	Cause	700
Anciens Combattants	550	550	COVID	550
Club Evasion	200	200		200
Colleville solidaire	300	300		300
Les Amis de l'Ecole	200	200		200
Fils en Kohli	100	100		100
Musicole	150	150		150
Musicole collevillais		648		En attente
TOTAL	5500	6148	0	3700

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Compte 6574

	2018	2019	2020	2021
ACOMAD	50	50		50
Résidence les pâquerettes	50	50		50
sauvagarde de la Faune (C.H.E.N.E.)	35	35		35
Vélo Club Fécampoïis		350		0
TOTAL	135	485	0	135

1/2

GENEROSITE PUBLIQUE		Compte 6574			
		2018	2019	2020	2021
Croix Rouge		100	100	Aucune	100
Comité Dept.De La Ligue contre le cancer		100	100	Subvention	100
Association Région.Cardio.Hte Normandie		100	100	Versée	100
PAIO		100	100	Cause	100
A.P.A.E.I.		100	100	COVID	0
A.F.M. (myopathie)		100	100		100
France Adot 76 (don d'organes)		100	100		100
Secours Populaire Fécamp		100	100		100
Resto du Cœur		100	100		100
UNICEF		60	60		60
Prévention routière		60	60		0
Imprévus		80	195		85
TOTAL		1100	1215	0	945
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS		6735	7848	0	4780

VI / : Présentation du rapport de la Cour des comptes pour l'Agglomération

Conformément à l'article 107-II de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, nous avons reçu de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie les rapports d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral Agglo, présentés en conseil communautaire le 21 octobre 2022.

L'article 107-II de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que ces rapports doivent être présentés par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donnés lieu à un débat.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le rapport ci-dessus nommé, et après en avoir débattu, prend acte de ce rapport

Dénis Hébert demande s'il faudra le prévoir au budget futur.

VII / Décision Modificative Mandat 666 GTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au recrutement non prévu d'agents contractuels pour remplacer un titulaire en arrêt, que pour pouvoir régler une facture prévue initialement en investissement mais qui finalement doit être mandatée en fonctionnement et pour pouvoir régler les contrats de prestations, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits. Madame Lacheray explique l'imputation à modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements suivants sur le budget de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR			
CHAPITRE CHARGES DE PERSONNEL	COMPTE	NATURE	MONTANT
012	6413	Personnel Non Titulaire	+ 10 000,00
011	611	Contrat de prestations de services	+ 9 000,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 5 100,00
		TOTAL	+ 24 100,00

CREDITS A REDUIRE			
CHAPITRE CHARGES A CARACTERE GENERAL	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	6078	Autres marchandises	- 24 100,00
		TOTAL	- 24 100,00

VIII/ Préparation et budget des éclairages de fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire informe que la commission des fêtes s'est réunie et a réfléchi sur l'illumination de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Un choix est à prendre concernant l'orientation vers l'achat ou la location d'enseignes lumineuses. Les devis n'ont pas été retenus. Le Conseil donne son accord pour privilégier uniquement l'illumination des bâtiments communaux.

IX/ Attribution d'un logement ACE

Deux candidatures ont été déposées pour un logement vacant sis au 592, rue Cauchoise, à compter du 30/10/2021. L'attribution reste en attente de compléments d'informations concernant les candidats.

X/ Travaux en cours

*Attribution d'un local à l'école maternelle, une convention a été passée avec l'AIBV (Brigades vertes) concernant une mise à disposition de ce local, en échange de travaux liés aux espaces verts (12 heures/mois).

Le Maire a également rencontré les membres de l'AAPPMA, la Truite cauchoise pour un partenariat de l'entretien des étangs avec le concours de l'AIBV

*L'école maternelle est dotée d'une nouvelle chaudière

Madame Cadinot propose de soumettre une convention aux associations qui occupent également un local permanent et ont des salariés.

*Travaux vestiaire football, Régis Deschamps a été sollicité pour faire un point sur le sujet, dont, l'état des butts, des travaux devront être réalisés.

*Arbre abattu auprès de l'ancien garage RD150, un arbre menaçait la chaussée et l'habitation.

Le bâtiment adjacent est également en question, concernant son état.

*Installation de la fibre, beaucoup de difficultés pour la mise en place du branchement sur les bâtiments communaux, le dossier est en cours mais nécessite beaucoup de patience. Les équipements et abonnements via Orange, ont été réévalués pour maîtriser les coûts de fonctionnement.

Certains habitants ont pu y avoir accès et d'autres sont toujours en attente de raccordement.

XI/ Informations - Vie communautaire

Denis Hébert informe le conseil sur la réunion tenue avec le Département concernant les subventions.

Des subventions pourront être accordées de nouveau pour les défibrillateurs.

Le nombre de dossier de subvention est désormais limité et réglementé.

Pour les subventions à la DETR les dossiers des travaux devront être prévus et envisagés avant la fin d'année.

Denis Hébert a également présenté le retour du conseil d'école, la question des effectifs et le projet de l'école. Des travaux sont envisagés pour le portail de l'école.

Pascal Brumard informe sur le dossier du cycle de l'eau, par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, les urgences sont orientées vers le programme des mares et les risques du Bec au Cauchois. Beaucoup de besoins et peu de financement possible. Des études sont en cours.

Le Maire remercie les membres des commissions et les adjoints pour leur participation.

Plus aucun point à l'ordre du jour, ni de question diverse.

La séance est close à 22h30

(Signature manuscrite)

